



Commune de
Val-de-Travers

Chancellerie communale

Tél. direct 032 886 43 90
Télécopie 032 886 43 10
Courriel Chancellerie.VDT@ne.ch

**Aux membres du Conseil
général de Val-de-Travers**

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Par la présente et conformément à l'article 3.3 du Règlement général de commune du 2 avril 2012, nous avons l'avantage de vous convoquer à la séance de constitution du Conseil général de Val-de-Travers, fixée au

**lundi 25 juin 2012, à 20h00
à Fleurier, dans la grande salle de la Fleurisia**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la II^{ème} législature de la commune de Val-de-Travers
2. Procès-verbal et arrêté de validation de l'élection du Conseil général
3. Constitution du bureau provisoire du Conseil général
4. Appel
5. Election du bureau du Conseil général
 - a) Président(e)
 - b) Premier vice-président(e)
 - c) Second vice-président(e)
 - d) Secrétaire
 - e) Secrétaire-suppléant(e)
 - f) Deux questeurs
6. Procès-verbal des séances des 7 et 11 mai 2012
7. Election du Conseil communal
8. Nomination des commissions
 - a) Conseil d'établissement scolaire (3 membres choisis au sein du CG)
 - b) Commission de gestion et des finances (9 membres)
 - c) Commission de naturalisations et des agrégations (7 membres)
 - d) Commission des règlements (7 membres)
9. Interpellations et questions

Dans l'attente de cette prochaine séance, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, le 5 juin 2012

CONSEIL COMMUNAL

Annexes: - Procès-verbal des séances des 7 et 11 mai 2012
- Règlement général